



Documents requis et obligatoires pour une demande de permis de :

Agrandissement résidentiel

Vous devez avoir en votre possession:	Le certificat de localisation
	Le plan de l'agrandissement à l'échelle qui comprend: <i>(les dimensions, l'emplacement, les pièces touchées et un plan de coupe de mur.</i>
	Un plan projet d'implantation par un arpenteur-géomètre peut être exigé
	Valeur des travaux
	Date des travaux
	Entrepreneur (le cas échéant)

Important: vous êtes soumis au respect des marges entre les limites de terrain et la partie agrandie

Mise en garde: le présent document agit à titre d'information seulement, il est de la responsabilité du requérant de se référer auprès des inspecteurs en bâtiments de la conformité des travaux projetés afin de s'assurer qu'ils respectent les règlements d'urbanisme, les lois et normes en vigueur.

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction avant l'obtention d'un permis.